

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ – LOCATION AUTOMOBILE ABM

Entre les soussignés :

La société ABM Automobiles / ABM Groupe, représentée par Monsieur Guillaume Serret, ci-après dénommée « ABM », loueur.

Et :

Nom et prénom du locataire :

Adresse :

Numéro de permis de conduire :

Date de délivrance :

Concernant la location du véhicule suivant :

Immatriculation :

Période de location : du au

1 Objet

La présente décharge confirme que le locataire prend possession du véhicule ABM sous sa seule responsabilité pendant toute la durée de la location, conformément au contrat et aux conditions générales ABM.

2 Responsabilité du locataire

Le locataire reconnaît être seul responsable de la garde, de la conduite et de la surveillance du véhicule. Il assume la responsabilité de tout dommage matériel, corporel ou financier causé à lui-même, aux passagers, à des tiers ou au véhicule, ainsi que de toutes infractions ou contraventions commises durant la période de location.

3 Assurance

ABM conserve la police d'assurance propriétaire (RC + dommages + vol). Le locataire s'engage à fournir avant remise du véhicule une attestation d'assurance nominative complémentaire couvrant sa responsabilité, les passagers et les tiers pour la durée de la location. Sans présentation de ce document, la mise à disposition ne pourra avoir lieu.

4 Caution et franchise

Le dépôt de garantie est versé par virement bancaire anticipé sur le compte ABM. Ce dépôt pourra être encaissé partiellement ou intégralement en cas de dommage non couvert, d'infraction ou de non-respect des conditions de location.

5 Interdictions

Le locataire s'engage à ne pas prêter, sous-louer ou céder le véhicule, ni à l'utiliser pour compétition, transport rémunéré ou usage illicite. Le véhicule doit être restitué dans l'état initial avec tous documents et accessoires.

6 Clause de décharge

Le locataire décharge expressément ABM de toute responsabilité pour tout dommage, perte, vol, accident, blessure ou frais survenus pendant la durée de la location, sauf faute prouvée exclusive d'ABM.

7 Durée et restitution

La responsabilité du locataire débute à la remise du véhicule et se termine après restitution, inspection et validation par ABM. Toute restitution hors horaires reste sous responsabilité du locataire.

8 Juridiction

Le présent document est soumis au droit français. Tout litige relève de la compétence exclusive du tribunal de Lyon.

Lieu :

Date :

Signature du locataire, précédée de la mention manuscrite :

"Lu et approuvé, je reconnais assumer l'entièvre responsabilité du véhicule."

Signature :

Signature ABM :

Guillaume Serret – Représentant ABM